

AVIS CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures électroniques en date à JAUNAY MARIGNY (86) du 03 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : GARREAU GENESIS.

Siège : 14, rue Maryse Bastié, SAINT-LEGER LA PALLU, 86380 JAUNAY MARIGNY.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1.000 euros.

Objet : La prise de participation dans toutes Sociétés tant civiles que commerciales et l'octroi de garanties en vue de faciliter ces opérations. L'acquisition de titres de sociétés et, exceptionnellement, leur vente. La gestion du portefeuille des titres souscrits, acquis ou apportés. L'acquisition et la détention de portefeuille titre. L'acquisition, la gestion de toutes valeurs mobilières ou immobilières en vue de leur exploitation sous toutes ses formes. L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus avec ou sans garanties, cautions ou sûretés réelles. La participation active à la conception et la conduite de la politique générale et d'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, incluant toute mission de direction générale, opérationnelle, technique et économique. La participation active à la définition des objectifs de ces sociétés. Tous services et prestations administratifs, de gestion transversale, d'assistance technique et informatique, financière et juridique, et de management. Toutes opérations de conseils, sans que cette liste soit limitative, tant en matière de gestion financière, administrative, technique, commerciale ou informatique, et d'audit. L'exercice de tous mandats sociaux dans ces sociétés. La gestion, centralisée ou non, de la trésorerie du groupe et des prêts consentis au profit des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jérémie GARREAU, demeurant au 14, rue Maryse Bastié, SAINT-LEGER LA PALLU, 86380 JAUNAY MARIGNY.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de POITIERS (86).

POUR AVIS,
Le Président,